

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 402

présenté par

M. Chauche, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Une étude sur les pistes d'amélioration pour que l'expérience et le savoir-faire des sapeurs-pompiers volontaires soient mieux valorisés, afin de favoriser l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires est adossée en annexe de la stratégie nationale et interministérielle de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans notre pays aujourd'hui, 197 800 hommes et femmes sont sapeurs-pompiers volontaires. Ils et elles acceptent de donner de leur temps pour se mettre au service du bien public. Face à l'augmentation croissante des interventions de sapeurs-pompiers et aux nouveaux risques induits par le changement climatique, une augmentation des effectifs est souhaitable. Le Ministre de l'Intérieur s'est ainsi fixé comme objectif, le 24 septembre 2022, de recruter 20 000 sapeurs-pompiers volontaires supplémentaires. Cet objectif est louable, s'il s'accompagne bien sûr du recrutement de sapeurs-pompiers professionnels pour conserver un équilibre entre professionnels

et volontaires.
Le groupe parlementaire LFI-NUPES estime que l'une des pistes pour favoriser l'engagement est à chercher du côté d'une meilleure valorisation de l'expérience et du savoir-faire qu'acquièrent les sapeurs-pompiers volontaires tout au long de leur parcours. Nombre de sapeurs-pompiers volontaires sont amenés, dans le cadre de leur engagement, à exercer des responsabilités importantes. Un chef d'agrès par exemple est responsable de son équipe lors de l'intervention et en coordonne les activités. En outre, la loi Matras du 25 novembre 2021, reconnaît les sapeurs-pompiers comme des acteurs du soin et autorise les sapeurs-pompiers à pratiquer certains actes. Valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, en reconnaissant mieux leurs compétences et en leur permettant de bénéficier de passerelles de formations par exemple, pourrait fortement contribuer à maintenir et favoriser l'engagement d'hommes et de femmes.